



VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2025

GENERAL



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

VU : - Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la route,
- Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

ARRETONS :

Article 1 : La circulation sera interdite, du vendredi 27 juin 2025 à 8h00 au dimanche 29 juin 2025 à 23h00, place de l'HOTEL de VILLE, en lieux et places des espaces délimités par des barrières. Une déviation sera mise en place vers la rue du 31 AOUT et un double sens de circulation sera autorisé pour les riverains.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route, aux dates et heures et en lieux et places des espaces délimités par des barrières :

- Du mardi 24 juin 8h00 au dimanche 29 juin 2025 à 22h00, place de l'HOTEL de VILLE
- Du jeudi 26 juin 08h00 au lundi 30 juin 2025 à 12h00, sauf pour les véhicules pilotés par ou pour les personnes à mobilité réduite, parking rue des DEPORTES
- Du jeudi 26 juin 8h00 au dimanche 29 juin 2025 à 22h00, rue des DEPORTES

Article 3 : La libre circulation, des piétons et des véhicules de secours, devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 4 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 5 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la Police Municipale et une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sotteville-lès-Rouen, le 2 juin 2025

Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire

